



AGENCE RÉGIONALE  
DE LA BIODIVERSITÉ  
centre-val de loire



AGENCE RÉGIONALE  
DE LA BIODIVERSITÉ  
centre-val de loire

## Pour aller plus loin :

Pour connaître les modalités de sélection, pour candidater ou simplement avoir de plus amples informations, vous pouvez vous connecter à la plateforme nationale et vous rendre sur la page Centre-Val de Loire :



[engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/centre-val-de-loire](https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/centre-val-de-loire)

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire anime ce dispositif en région pour le compte du collectif régional :



## CONTACT

**Benjamin VIRELY**  
Animation territoriale biodiversité  
09 70 72 40 12  
[benjamin.virely@biodiversite-centrevaldeloire.fr](mailto:benjamin.virely@biodiversite-centrevaldeloire.fr)

[www.biodiversite-centrevaldeloire.fr](http://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr)



# TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE



Les collectivités s'engagent en faveur de la biodiversité en Centre-Val de Loire

## TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE : UN DISPOSITIF NATIONAL, UN ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL

Initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et de Régions de France, « Territoires engagés pour la nature » (TEN) ambitionne de **faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité menés par les collectivités.**

Création : La Fabrique de Com

Rives de Beaugency © Cent Centre-Val de Loire - J. Graubard



# COMMENT DEVENIR UN « TERRITOIRE ENGAGÉ » ?

DISPOSITIF OUVERT 1 FOIS PAR AN  
Information sur [www.biodiversite-centrevaldeloire.fr](http://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr)

La commune ou l'intercommunalité candidate doit constituer un dossier qui sera évalué par le collectif régional. Il devra contenir :

## POURQUOI S'ENGAGER DANS TEN ?

Vous êtes élu·e d'une commune ou d'une intercommunalité et souhaitez mobiliser votre territoire en faveur de la biodiversité mais vous ne savez pas comment agir. Ce dispositif vous permet de :

- > construire un programme d'actions réaliste et concret à horizon 3 ans, à partir d'un état des lieux de vos pratiques actuelles et des enjeux de votre territoire
- > être aidés dans la recherche de financement
- > bénéficier d'une valorisation locale, régionale et nationale des projets et bonnes pratiques
- > renforcer vos connaissances et compétences en matière de biodiversité
- > rejoindre le club des engagés pour partager des expériences et des outils

## EXEMPLES D' ACTIONS



Restauration de milieux naturels (prairies, mares, etc.)



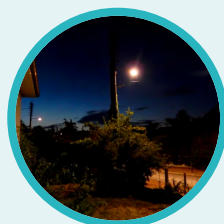
Gestion de l'eau pluviale



Plantation de haies



Sensibilisation des habitants, agriculteurs, entreprises



Gestion de l'éclairage urbain



Végétalisation des cimetières

- > un état des lieux des pratiques actuelles de prise en compte de la biodiversité, qui permet de :
    - > se poser les bonnes questions avec l'ensemble des services sur la prise en compte de la biodiversité
    - > identifier le pas supplémentaire à réaliser en cohérence avec les actions passées et les moyens de la collectivité
  - > un plan d'actions à 3 ans ainsi que les besoins d'accompagnement nécessaires pour le mettre en œuvre.
- Il doit :**
- > s'engager à réaliser un Inventaire ou Atlas de la Biodiversité Communale (IBC ou ABC) : **condition obligatoire** (sauf s'il a déjà été mené)
  - > être cohérent avec les compétences de la collectivité
  - > être proportionnel à ses moyens (humains et financiers)
  - > mobiliser d'autres acteurs du territoire (entreprises, agriculteurs, forestiers, habitants...)
  - > intégrer les compétences des collectivités d'échelon supra (intercommunalités, syndicats mixtes (PNR ou de rivière) dont la collectivité candidate est membre)



L'ARB vous accompagne pour passer à l'action !